



CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 19 DECEMBRE 2018

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Début de séance : 19 h

Affiché le 24 décembre 2018

Nombre de Conseillers en exercice : **35**

L'An Deux Mille Dix-huit, le 19 décembre, à 19 h, le Conseil Municipal de Charenton-le-Pont s'est réuni en séance publique dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Hervé GICQUEL, Maire.

Etaient présents : M. GICQUEL, Mme MAGNE ; M. SEGALAT, Mme LEHOUT-POSMAINTIER ; M. GAILHAC ; M. CRON ; Mme CERTIN ; M. TURANO ; Mme HERBERT ; M. BOCCARA ; M. MIROUDOT ; M. VAN DEN AKKER ; M. DROUVILLE ; M. ROURE ; Mme KADOUCHE ; M. BENOIT ; Mme MENOUE ; Mme OBENANS ; Mme GONNET ; Mme MEUNIER ; M. MAZURE ; M. CARREL ; M. GABISON ; Mme DE LA BRETEQUE ; M. CASTRO ; M. BELLAÏCHE ; M. RAMBAUD ; Mme BERTRAND ; Mme GRATIET.

Etaient excusés : Mme MOLINA ; Mme LYET ; Mme EL HARTI ; Mme UDDIN ; M. FAINTUCH ; Mme GRUBER, Monsieur GABISON ;

1) Désignation du secrétaire de séance : Madame MAGNE

2) Adoption du Procès-verbal séance du 17 octobre 2018

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal a approuvé, **à l'unanimité**, le procès-verbal du Conseil Municipal du 17 octobre 2018.

3) Présentation des décisions prises par le Maire en application de l'article L2122-22 du CGCT

Rapporteur : Monsieur le Maire

Délibération 2018-105

Monsieur le Maire a rendu compte au Conseil Municipal des décisions prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

4) Création d'emplois saisonniers

Rapporteur : Patrick SEGALAT

Délibération 2018-106

Le Conseil Municipal a décidé, **à l'unanimité**, de créer des emplois saisonniers d'adjoints d'animation à temps complet ou non complet pour les accueils de loisirs maternels et primaires et ceux du secteur jeunesse, les cantines scolaires, ainsi que les séjours éventuellement organisés hors du territoire de la Commune.

Il a par ailleurs décidé de créer les emplois saisonniers 2018 selon le tableau ci-dessous :

Emploi	Service	Période	Motif
1 adjoint administratif	Administration Générale	1 mois sur la période estivale	Assurer l'accueil/la fonction d'appariteur
1 Adjoint technique	Administration Générale	2 mois sur la période estivale	Assurer l'entretien des cimetières
1 Adjoint technique	Pôle des solidarités	2 mois sur la période estivale	Assurer le transport des personnes
1 adjoint administratif	Pôle des solidarités - Accueil CCAS	1 mois sur la période estivale	Assurer l'accueil
1 adjoint technique	RPA	1 mois sur la période estivale	Assurer le gardiennage
1 adjoint technique	Direction du Patrimoine	4 mois – juin à septembre 2019	Assurer la surveillance des Parcs et Jardins (Parc de Conflans et le square du Cardinal de Richelieu)

Par ailleurs et comme chaque année, le Service des Affaires civiles procédera au recrutement de 9 agents saisonniers recenseurs pour les mois de janvier et février 2018.

5) Modification du tableau des emplois permanents
Rapporteur : Patrick SEGALAT

Délibération 2018-107

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, des suppressions et des créations des postes suivants :

Suppression	Création
	1 Assistant de conservation du patrimoine principal 1ère classe
1 Adjoint administratif	1 Attaché
2 Agents de maîtrise principaux	1 Technicien
	1 Technicien principal 2 ^{ème} classe
1 Adjoint technique	1 Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe

6) Demande de renouvellement de l'agrément de la Ville au titre de l'engagement de Service civique et autorisation donnée au Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dispositif

Rapporteur : Delphine HERBERT

Délibération 2018-108

Le Conseil Municipal a décidé, à **l'unanimité**, de renouveler l'adhésion de la Commune de Charenton-le-Pont au dispositif national du « Service Civique » et autorisé Monsieur le Maire à demander le renouvellement de l'agrément au titre de l'engagement de « Service civique » (accueil de volontaires de 16 ans à 25 ans).

7) Mise en place du dispositif Télétravail

Rapporteur : Nicole MENO

Délibération 2018-109

Le Conseil Municipal a décidé, à **l'unanimité**, d'instaurer le télétravail au sein de la collectivité à compter de janvier 2019 et a validé les modalités de mise en place et d'exercice du télétravail telles que définies dans la Charte du télétravail annexée à la présente délibération,

DIRECTION DES FINANCES

8) Admission en non-valeur des produits irrécouvrables pour les exercices 2007 à 2017 et créances éteintes

Rapporteur : Patrick SEGALAT

Délibération 2018-110

Le Conseil Municipal a décidé, à **l'unanimité**, l'admission en non-valeur des produits irrécouvrables du Budget Commune pour les exercices 2007 à 2017 s'élevant à 14 232,49 €.

Délibération 2018-111

Il a par ailleurs décidé, à **l'unanimité**, d'accepter les créances éteintes du Budget Commune pour les exercices 2015 et 2016 s'élevant à la somme de 267,77 € :

- Une somme de 43,80 € pour des frais de stationnement, année 2015,
- Une somme de 223,97 € pour des frais de droits de voirie « occupation du domaine public - Terrasse », année 2016

9) Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2019 – Ville

Rapporteur : Patrick SEGALAT

Délibération 2018-112

Le Conseil Municipal a autorisé, à **l'unanimité des voix exprimées (4 abstentions – groupes « Charenton avant Tout » et « Pour Charenton : l'Humain et l'Ecologie »)**, Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote des budgets 2019 dans la limite d'un montant de 6 731 075 €.

10) Budget Supplémentaire du Budget Ville
Rapporteur : Patrick SEGALAT

Délibération 2018-113

Le Conseil Municipal a adopté, à **Punanimité**, le Budget Supplémentaire 2018 du Budget Ville, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à trois cent cinquante-six mille trois cent quarante et un euros 77 centimes

11) Autorisation donnée à Monsieur le Maire de verser une avance au Centre Communal d'Action Sociale la subvention 2019
Rapporteur : Michel VAN DEN AKKER

Délibération 2018-114

Le Conseil Municipal a décidé, à **Punanimité des voix exprimées (3 abstentions – groupe « Charenton avant Tout »)**, de verser au Centre Communal d'Action Sociale un acompte d'un montant de 467 500 € sur sa subvention 2019.

DIRECTION VIE ASSOCIATIVE

12) Autorisation donnée à Monsieur le Maire de verser à des associations municipales une avance sur leur subvention 2019
Rapporteur : Clotilde CERTIN

Délibération 2018-115

Le Conseil Municipal a autorisé, à **Punanimité**, Monsieur le Maire à verser aux associations une avance sur la subvention qui leur sera accordée en 2019, selon la répartition ci-dessous :

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS COMMUNALES 2018 (hors subv exceptionnelles)	AVANCES 2019
Amicale du 3 ^{ème} Age	18 000 €	5 000 €
Association Culturelle Beth Malahi (ACBM)	27 000 €	6 750 €
Association des Familles de Charenton	5 000 €	2 250 €
Comité de Jumelage	2 000 €	1 000 €
Section Allemagne	7 000 €	3 500 €
Section Grande Bretagne	8 800 €	4 000 €
Section Israël	3 000 €	1 500 €
Section Italie	2 000 €	1 000 €
Groupement d'Entraide du Personnel Communal	93 330 €	11 500 €
Académie de Boxes	7 300 €	2 500 €
Attitude Charenton GRS	12 000 €	5 000 €
Azur Olympique Athlétisme	32 000 €	9 000 €
Cercle Athlétique de Paris / Charenton (football)	66 000 €	33 000 €
CNM Charenton Volley-Ball	67 150 €	30 000 €
Charenton Tennis de Table	27 000 €	13 500 €
Saint-Charles de Charenton/St-Maurice Basket	110 450 €	45 000 €

13) Autorisation donnée à Monsieur le Maire de verser à l'Association « Le Souvenir Français» une subvention exceptionnelle au titre de l'année 2018
Rapporteur : Jean Marc BOCCARA **Délibération 2018-116**

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de verser à l'Association Comité du Souvenir Français de Charenton-le-Pont/Saint-Maurice/Maisons-Alfort, une subvention exceptionnelle de 500 € sur les comptes de l'année 2018 pour l'acquisition d'un drapeau.

PÔLE FAMILLE

14) Fixation des tarifs des prestations périscolaires, extrascolaires et scolaires à compter du 1er janvier 2019
Rapporteur : Marie-Hélène MAGNE **Délibération 2018-117**

Le Conseil Municipal a décidé, à la majorité (4 voix contre - groupes « Charenton avant Tout » et « Pour Charenton : l'Humain et l'Ecologie »), d'augmenter les tranches de quotients familiaux de 1.60% en référence au barème de l'impôt sur le revenu défini dans l'article 2 de la loi de Finances de 2018 :

Tranches de Quotient familial 2018	Tranches de Quotient Familial 2019
de 182 € à 485 €	de 185 € à 493 €
de 485 € à 771 €	de 493 € à 783 €
de 771 € à 1035 €	de 783 € à 1 052 €
de 1035 € à 1475 €	de 1052 € à 1499 €
de 1475 € à 1913 €	de 1 499 € à 1 944 €
de 1913 € à 2348 € et +	de 1 944 € à 2 386 € et +

Il a fixé les tarifs suivants :

Restauration scolaire

Quotients familiaux	Tarifs journaliers 2019
de 185 € à 493 €	de 0,63 € à 2,50 €
de 493 € à 783 €	de 2,50 € à 3,99 €
de 783 € à 1 052 €	de 3,99 € à 4,74 €
de 1052 € à 1499 €	de 4,74 € à 4,99 €
de 1 499 € à 1 944 €	de 4,99 € à 5,61 €
de 1 944 € à 2 386 € et +	de 5,61 € à 6.25 €

Accueil du soir en maternelle et élémentaire, ateliers bleus en élémentaire

Quotients familiaux	Tarifs journaliers 2019	Ateliers bleus année scolaire 2019/2020 – <i>Montant forfaitaire basé sur 30 jours</i>
de 185 € à 493 €	de 1,22 € à 1,82 €	de 36,60 € à 54,60 €
de 493 € à 783 €	de 1,82 € à 2,07 €	de 54,60 € à 62,10 €
de 783 € à 1 052 €	de 2,07 € à 2,42 €	de 62,10 € à 72,60 €
de 1052 € à 1499 €	de 2,42 € à 3,01 €	de 72,60 € à 90,30 €
de 1 499 € à 1 944 €	de 3,01 € à 3,63 €	de 90,30 € à 108,90 €
de 1 944 € à 2 386 € et +	de 3,63 € à 4,00 €	de 108,90 € à 120,00 €

Accueil de loisirs maternels et élémentaires

1. Journées complètes (vacances scolaires et mercredis)

Quotients familiaux	Tarifs 2019(1)
de 185 € à 493 €	de 1,82 € à 3,55 €
de 493 € à 783 €	de 3,55 € à 5,68 €
de 783 € à 1 052 €	de 5,68 € à 7,62 €
de 1052 € à 1499 €	de 7,62 € à 9,94 €
de 1 499 € à 1 944 €	de 9,94 € à 11,56 €
de 1 944 € à 2 386 € et +	de 11,56 € à 14,52 €

(1) Tarif auquel se rajoute le prix du repas scolaire

2. Demi-journée (mercredis)

Quotients familiaux	Tarifs 2019 (1)
de 185 € à 493 €	de 0,91 € à 1,78 €
de 493 € à 783 €	de 1,78 € à 2,84 €
de 783 € à 1 052 €	de 2,84 € à 3,82 €
de 1 052 € à 1 499 €	de 3,82 € à 4,97 €
de 1 499 € à 1 944 €	de 4,97 € à 5,79 €
de 1 944 € à 2 386 € et +	de 5,79 € à 7,27 €

(1) Tarif auquel se rajoute le prix du repas scolaire

Séjours de vacances hiver et été pour les 6/12 ans

Quotients familiaux	Tarifs journaliers 2019 (base 99 €)
de 185 € à 493 €	De 20,79 € à 30,69 € de 21 à 31 % du coût moyen
de 493 € à 783 €	De 30,69 € à 40,59 € de 31 à 41 % du coût moyen
de 783 € à 1 052 €	De 40,59 € à 51,48 € de 41 à 52 % du coût moyen
de 1 052 € à 1 499 €	De 51,48 € à 62,37 € de 52 à 63 % du coût moyen
de 1 499 € à 1 944 €	De 62,37 € à 70,29 € 63 à 71 % du coût moyen
de 1 944 € à 2 386 € et +	De 70,29 € à 81,18 € de 71 à 82 % du coût moyen

Séjour court de vacances (7-11 ans) et classes de découverte

Quotients familiaux	Tarifs journaliers 2019 (base 82 €)
de 185 € à 493 €	de 13,12 € à 23,78 € de 16 à 29 % du coût moyen
de 493 € à 783 €	de 23,78 € à 34,44 € de 29 à 42 % du coût moyen
de 783 € à 1 052 €	de 34,44 € à 36,90 € de 42 à 45 % du coût moyen
de 1052 € à 1499 €	de 36,90 € à 43,46 € de 45 à 53 % du coût moyen
de 1 499 € à 1 944 €	de 43,46 € à 45,92 € 53 à 56 % du coût moyen
de 1 944 € à 2 386 € et +	de 45,92 € à 48,38 € de 56 à 59 % du coût moyen

- 15) Mise en place d'une convention pour une subvention dans le cadre d'un départ en séjour éducatif de 3 jours de l'école Desnos**
Rapporteur : Hélène DE LA BRETEQUE **Délibération 2018-118**

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'attribuer à titre exceptionnel, une subvention d'un montant de 5 000 € à la coopérative scolaire de l'école Desnos via l'OCCE (Office Central départemental qui gère les finances des projets des écoles).

- 16) **Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer une convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne : « Renforcer l'accueil des enfants en situation de handicap dans les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) »**

Rapporteur : Hélène DE LA BRETEQUE

Délibération 2018-119

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne dans le cadre du dispositif « *Renforcer l'accueil des enfants en situation de handicap dans les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)* ».

- 17) **Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer deux avenants à la Convention ALSH périscolaire, extrascolaire et ASRE (aide spécifique rythmes éducatifs) avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne**

Rapporteur : Marie-Hélène MAGNE

Délibération 2018-120

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer les avenants inhérents aux nouveaux rythmes scolaires qui définissent et encadrent les modalités d'intervention et de versement attribué.

DIRECTION JEUNESSE, ANIMATION, SPORTS, CULTURE

- 18) **Révision des tarifs d'inscriptions du Service Municipal Jeunesse et de toutes les activités proposées par le service applicables à compter du 1er janvier 2019**

Rapporteur : Fabien BENOIT

Délibération 2018-121

Le Conseil Municipal a décidé, à la majorité (4 voix contre - groupes « Charenton avant Tout » et « Pour Charenton : l'Humain et l'Ecologie »), la révision et l'augmentation de 1.6% des tarifs d'inscription du Service Municipal Jeunesse et de toutes les activités proposées par le service.

Tranches	Quotients familiaux
1	de 185 € à 493 €
2	de 493 € à 783 €
3	de 783 € à 1 052 €
4	de 1 052 € à 1 499 €
5	de 1 499 € à 1 944 €
6	de 1 944 € à 2 386 € et +

Il a fixé les tarifs suivants :

- **Tarifs d'inscriptions au Service Municipal Jeunesse** (obligatoire pour pouvoir prétendre à l'ensemble des activités).
Le tarif d'adhésion reste inchangé.

Inscription individuelle : 6-25 ans et +	Résident *	Extérieurs
Carte annuelle Valable 1 an de date à date	5 €	20 €

*domicilié à Charenton

- **Accueil de loisirs sans hébergement : mini séjours et carte à points pour activités et sorties**

Tranches	Tarifs Accueil de Loisirs Sans Hébergement : mini-séjours / carte à points* (pour activités et sorties) (tarif pour chaque animation proposée)	
	Tarifs actuels	Tarifs 2019
1	16 % - 29 % Coût de l'activité 0,34 € - 0,59 € le point	16 % - 29 % Coût du mini-séjour 0,35 € - 0,60 € le point
2	29 % - 42 % Coût de l'activité 0,59 € - 0,86 € le point	29 % - 42 % Coût du mini-séjour 0,60 € - 0,87 € le point
3	42 % - 45 % Coût de l'activité 0,86 € - 0,92 € le point	42 % - 45 % Coût du mini-séjour 0,87 € - 0,93 € le point
4	45 % - 53 % Coût de l'activité 0,92 € - 1,06 € le point	45 % - 53 % Coût du mini-séjour 0,93€ - 1,07 € le point
5	53 % - 56 % Coût de l'activité 1,06 € - 1,13 € le point	53 % - 56 % Coût du mini-séjour 1,07 € - 1,15 € le point
6	56 % - 59 % Coût de l'activité 1,13 € - 1,19 € le point	56 % - 59 % Coût du mini-séjour 1,15 € - 1,21 € le point

- **Ateliers socioculturels pour les 6/17 ans**

Tranches	Ateliers socioculturels : 6-17 ans inscription et tarif annuel pendant la période scolaire et par atelier	
	Tarifs Actuels	Tarifs à compter du 01/09/2018
1	93 € - 111 €	94 € - 113 €
2	111 € - 126 €	113 € - 128 €
3	126 € - 148 €	128 € - 150 €
4	148€ - 168€	150 € - 170 €
5	168€ - 190€	170 € - 193 €
6	190€ - 211€	193 € - 214 €

- **Ateliers socioculturels pour les 18 ans et plus :**

Ateliers socioculturels : 18 ans et plus inscription et tarif forfaitaire annuel pendant la période scolaire et par atelier		
Tranches d'âges	Tarifs Actuels	Tarifs à compter du 01/09/2019
18-25 ans*	221 €	224 €
+ de 25 ans	295 €	299 €

* Réduction de 30 % pour les demandeurs d'emploi, les bénéficiaires du RSA, les étudiants boursiers et les inscrits à la Mission Locale sur présentation d'un justificatif.

- **Séjours de vacances hiver et été pour les 12-17 ans**

Quotients familiaux	Tarifs journaliers 2019 (base 113.125 €)
de 185 € à 493 €	De 23.76 € à 35.07 € De 21 à 31% du coût moyen
de 493 € à 783 €	De 35.07 € à 46.38 € De 31 à 41% du coût moyen
de 783 € à 1 052 €	De 46.38 € à 58.83 € De 41 à 52% du coût moyen
de 1 052 € à 1 499 €	De 58.83 € à 71.27 € De 52 à 63% du coût moyen
de 1 499 € à 1 944 €	De 71.27 € à 80.32 € De 63 à 71% du coût moyen
de 1 944 € à 2 386 € et +	De 80.32 € à 92.76 € De 71 à 82% du coût moyen

19) Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention de mise à disposition des installations sportives de Tennis avec l'Association TENNIS CLUB CHARENTON

Rapporteur : Clotilde CERTIN

Délibération 2018-122

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention avec l'association TENNIS CLUB CHARENTON.

20) Modification du montant de la bourse versée au prestataire participant au dispositif bourse au permis de conduire automobile et de la convention de partenariat afférente

Rapporteur : Delphine HERBERT

Délibération 2018-123

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la modification de l'article 2 « Engagements » et a autorisé Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention.

La modification précise le nouveau montant de la bourse que la ville s'engage à verser au prestataire soit 1175€

POLE DES SOLIDARITÉS

21) Changement de dénomination de la Halte-garderie Jules Noël rue de Paris

Rapporteur : Gabriela KADOUCH

Délibération 2018-124

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le changement de dénomination du multi-accueil Jules Noël en multi-accueil Simone VEIL.

- 22) Approbation du choix du concessionnaire et autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le contrat de concession de service public pour la gestion et l'exploitation du multi-accueil Paris**
Rapporteur : Gabriela KADOUCH **Délibération 2018-125**

Le Conseil Municipal a approuvé, à la majorité (4 voix contre – groupes « Charenton avant Tout » et « Pour Charenton : l'Humain et l'Ecologie »), le choix de la société « People & Baby » comme entreprise délégataire du multi-accueil et les termes du contrat de concession ainsi que de ses annexes.

Il a également autorisé Monsieur le Maire de signer le contrat de concession de service public pour la gestion et l'exploitation du multi-accueil Paris ou Simone VEIL.

DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMÉNAGEMENT DURABLE DU DEVELOPPEMENT

- 23) Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le protocole d'accord avec la Compagnie AXA France IARD et la Société d'Etudes et de Travaux d'Etanchéité (SETE) pour la réfection des travaux d'étanchéité de l'école élémentaire Desnos**
Rapporteur : Jean-Pierre CRON **Délibération 2018-126**

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le protocole d'accord entre la SETE, AXA France IARD et la Commune qui dispose que :

- La société SETE s'engage à effectuer les travaux de réfection de l'étanchéité
- La Société SETE verse à la commune de Charenton une indemnité de 3 502,87 €

La compagnie AXA France verse entre à la commune la somme de 9 945,93 euros TTC

- 24) Autorisation donnée au groupe EMPARK CHARENTON/DORNIER de céder le contrat de concession de service public pour l'exploitation du service de stationnement en ouvrages et sur voirie à la Société EFFIA STATIONNEMENT**
Rapporteur : Pascal TURANO **Délibération 2018-127**

Le Conseil Municipal a émis, à l'unanimité des voix exprimées (1 abstention – groupe « Pour Charenton : l'Humain et l'Ecologie »), un avis favorable à la cession totale du contrat de concession stationnement, par la société EMPARK CHARENTON/DORNIER, à la société EFFIA STATIONNEMENT aux conditions initiales et en vigueur dudit contrat, à compter du 1^{er} janvier 2019.

- 25) Revalorisation des tarifs de droits de voirie pour l'année 2019**
Rapporteur : Pascal TURANO **Délibération 2018-128**

Le Conseil Municipal a approuvé, à la majorité (5 voix contre - groupes « Charenton avant Tout », « Pour Charenton : l'Humain et l'Ecologie » et « Charenton Ambition »), la revalorisation des tarifs de droits de voirie pour l'année 2019.

- 26) Revalorisation des tarifs des droits de place et des redevances du marché d'approvisionnement du Centre**
Rapporteur : Joël MAZURE **Délibération 2018-129**

Le Conseil Municipal a approuvé, à la majorité (4 voix contre - groupes « Charenton avant Tout » et « Charenton Ambition »), la revalorisation des tarifs de place et des redevances du marché d'approvisionnement du Centre pour l'année 2019.

27) Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'avenant n°2 à la convention de délégation portant sur la gestion du service public d'exploitation du marché d'approvisionnement du Centre relatif à la cession dudit contrat à la SAS LOISEAU MARCHES

Rapporteur : Joël MAZURE

Délibération 2018-130

Le Conseil Municipal a approuvé, **à l'unanimité**, l'avenant n° 2 à la convention portant sur la gestion du service public d'exploitation du marché d'approvisionnement du Centre à Charenton-le-Pont relatif à la cession dudit contrat à la SAS LOISEAU MARCHES

28) Approbation de la convention constitutive du groupement de commandes de diagnostics amiante ou d'Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP) dans les enrobés voirie avec le SIGEIF, le SDESM et le SEY78

Rapporteur : Jean-Pierre CRON

Délibération 2018-

131

Le Conseil Municipal a, **à l'unanimité**, approuvé la convention constitutive du groupement de commandes de diagnostics amiante et HAP dans les enrobés de voirie,

29) Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention d'utilisation du domaine public des stations et espaces Autolib' avec le Syndicat Autolib' Vélip' Métropole

Rapporteur : Pascal TURANO

Délibération 2018-132

Le Conseil Municipal a, **à l'unanimité**, autorisé Monsieur le Maire à signer la convention d'utilisation du domaine public des stations et espaces Autolib' et pris acte que la mise à disposition des biens issus du service public Autolib' est consentie à titre gratuit,

30) Autorisation donnée à Monsieur le Maire d'exonérer de pénalités de retard la Société Les Métiers du Bois, titulaire du lot 2 : charpente, du marché travaux de restauration de l'Hôtel de Ville et du Tribunal, Phase 1, n° PA1501/2

Rapporteur : Jean-Pierre CRON

Délibération 2018-

133

Le Conseil Municipal a, **à l'unanimité**, autorisé Monsieur le Maire à prononcer l'exonération des pénalités de retard à l'encontre de la Société Les Métiers du Bois.

31) Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'avenant n°7 à la promesse de vente relatif à la cession du terrain situé 50-51 avenue de Gravelle et rue Jean Jaurès à Charenton-le-Pont

Rapporteur : Benoit GAILHAC

Délibération 2018-134

Le Conseil Municipal a, **à la majorité (5 voix contre - groupes « Charenton avant Tout », « Pour Charenton : l'Humain et l'Ecologie » et « Charenton Ambition »)**, autorisé Monsieur le Maire à signer l'avenant n°7 à la promesse de vente portant sur la prolongation du délai de validité de la promesse de vente au 28 février 2019, (sauf l'effet des prorogations prévues aux termes de la promesse et de ses avenants), ainsi que toutes les pièces administratives afférentes.

32) Autorisation donnée à Monsieur le Maire de déposer un permis d'aménager pour la requalification d'une partie du Parc de Conflans et de la rue du Séminaire de Conflans

Rapporteur : Jean-Pierre CRON
135

Délibération 2018-

Le Conseil Municipal a autorisé, à **l'unanimité**, Monsieur le Maire à déposer le permis d'aménager pour la requalification d'une e Conflans et de la rue du Séminaire de Conflans

33) Autorisation donnée à Monsieur le Maire d'accorder jusqu'à douze dérogations annuelles au repos dominical aux commerces de détail et aux concessionnaires automobile situés sur le territoire de la commune

Rapporteur : Joël MAZURE

Délibération 2018-136

Le Conseil Municipal a émis, à la majorité (1 voix contre – groupe : « Pour Charenton, l'Humain et l'Ecologie » et 2 abstentions : M. VAN DEN AKKER et Mme MEUNIER), un avis favorable pour que Monsieur le Maire de Charenton-le-Pont accorde jusqu'à douze dérogations annuelles au repos dominical aux commerces de détail situés sur le territoire de la commune.

La liste des dimanches accordés pour les différents commerces pour 2019 est :

Pour tous commerces :

6 janvier	1er septembre	08 décembre
13 janvier	08 septembre	15 décembre
23 juin	24 novembre	22 décembre
30 juin	1er décembre	29 décembre.

Pour les concessionnaires automobiles :

20 janvier
17 mars
16 juin
13 octobre.

34) Financement complémentaire exceptionnel de travaux de rénovation des parties communes – Les Terrasses de Charenton

Rapporteur : Jean-Pierre CRON
137

Délibération 2018-

Le Conseil Municipal a, à **l'unanimité**, accepté de participer au financement des travaux susmentionnés à hauteur de 679.389 €, en plus de sa quote-part statutaire de 126 581 €, pour permettre la réfection des espaces ouverts au public au sein de la copropriété Les Terrasses de Charenton.

M. RAMBAUD, conseiller municipal intéressé, n'a pas pris part au vote.

35) Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention de partenariat avec la Régie Autonome des Transports Parisiens

Rapporteur : Pierre MIROUDOT
138

Délibération 2018-

La Conseil Municipal a, à **l'unanimité**, autorisé Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat avec la Régie Autonome des Transports Parisiens pour la réalisation d'un panneau d'information culturelle. La prise en charge financière par la Ville sera d'un montant de 3500 € maximum.

- 36) Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'avenant n° 2 au contrat de mise à disposition, installation, entretien, maintenance et exploitation publicitaire de mobiliers urbains sur la Commune dont le titulaire est la Société DECAUX**
Rapporteur : Pascal TURANO **Délibération 2018-139**

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité des voix exprimées (1 abstention – groupe « Pour Charenton : l'Humain et l'Ecologie »), Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 relatif au marché n°2006/12 relatif à la mise à disposition, installation, entretien, maintenance et exploitation publicitaire de mobiliers urbains sur la Ville de Charenton-le-Pont avec la Société JC DECAUX France,

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

- 37) Prolongation du dispositif d'aide à l'acquisition d'un Vélo à Assistance Electrique au profit des habitants**
Rapporteur : Pascal TURANO **Délibération 2018-140**

Le Conseil Municipal a, à l'unanimité, approuvé la prolongation du dispositif d'aide aux Charentonnais en faveur de l'acquisition d'un vélo à assistance électrique jusqu'au 31 décembre 2019, sous réserve des crédits inscrits au budget.

- 38) Approbation du rapport 2018 de la Commission Locale d'Evaluation des charges transférées (CLECT) instituée entre la Métropole du Grand Paris et ses communes membres**
Rapporteur : Patrick SEGALAT **Délibération 2018-141**

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le rapport 2018 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées instituée entre la Métropole du Grand Paris et ses communes membres.

- 39) Approbation du rapport 2018 de la Commission Locale d'Evaluation des charges transférées (CLECT) instituée entre l'établissement Paris Est Marne & Bois et ses communes membres**
Rapporteur : Patrick SEGALAT **Délibération 2018-142**

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le rapport 2018 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées instituée entre l'établissement Paris Est Marne & Bois et ses communes membres.

- 40) Transmission et présentation des rapports d'activités 2017 de l'établissement public territorial Paris Est Marne & Bois et de la Métropole du Grand Paris**
Rapporteur : Marie-Hélène MAGNE et Hervé GICQUEL **Délibération 2018-143**

Le Conseil Municipal prend acte des rapports d'activités 2017 de l'établissement public territorial Paris Est Marne & Bois et de la Métropole du Grand Paris.

- 41) **Présentation des rapports d'activités 2017 des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale SIFUREP (Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne), SIPPAREC (Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication), SIGEIF (Syndicat Intercommunal de Gaz et d'Electricité d'Ile-de-France) et des Délégations de Service Public confiées à la Société LOISEAU MARCHES pour la gestion du service public d'exploitation du marché d'approvisionnement du Centre, aux Sociétés INDIGO puis EMPARK CHARENTON pour la gestion du stationnement payant sur et hors voirie, à la Société LES CHAPERONS ROUGES pour la gestion de la crèche Bleue**
Rapporteur : M. ROURE, Mme. LEHOUT-POSMANTIER, M. BENOIT, M. MAZURE, M. TURANO
Délibération 2018-144

Le Conseil Municipal prend acte des rapports annuels 2017 de SIFUREP, SIPPAREC, SIGEIF, LOISEAU MARCHES, INDIGO puis EMPARK CHARENTON, LES CHAPERONS ROUGES



- 42) **Vœu intitulé « La démocratie ne doit pas être la première incinérée !!! Pour l'organisation d'un référendum d'initiative populaire sur la reconstruction de l'incinérateur d'Ivry/Paris XIII »**
Rapporteur : Madame BERTRAND

Le Conseil Municipal a refusé, à la majorité (5 voix pour - groupes « Charenton avant Tout », « Pour Charenton : l'Humain et l'Ecologie » et « Charenton Ambition »), d'organiser un référendum d'initiative populaire visant à se prononcer sur la question suivante : « Le nouvel incinérateur d'Ivry-Paris XIII prévoit de brûler des déchets pendant les 40 prochaines années. Des solutions alternatives existent: êtes-vous pour ou contre sa reconstruction ? »

Fin de séance : 22h50

**Toutes les délibérations et les documents sont consultables
auprès du service Administration Générale (Hôtel de Ville – 48 rue de Paris).**